

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : SPINALIEN  
E-mail : tony.manrique@wanadoo.fr  
Téléphone : 06.08.66.34.61.  
Organisateur technique : MANRIQUE TONY

N° d'épreuve FFM : 349  
Date : 25/06/2023  
Lieu : EPINAL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	HEYM THU-OANG	Licence : 42270
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX JEAN NOEL	Licence : 205464
Membre du Jury	AMET FRANCOIS	Licence : 002180
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence : 338948
Commissaire technique responsable	THIEBLEMONT GERARD	Licence : 164059
Responsable du chronométrage	DOLLAT VERONIQUE	Licence : 340450

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50	6	9	50cc	25€
65	7	11	65cc	25€
KIDS 85/85 ESPOIRS	9	15	85cc, 150cc 4T	25€
LIGUE 125	13	x	125cc	45€
TROPHEE 250	15	x	144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	45€
TROPHEE 450	15	x	300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	45€
TROPHEE VETERANS	40	x	125cc 2T à 450cc 4T	45€

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, boîte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Claire VELY POUTOT</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>10</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>CHG EPINAL</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10mn</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>FORT DE LA VOIVRE</b>	Longueur du circuit .....	<b>1765m</b>
Adresse .....	<b>EPINAL/JEUXEY</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>6m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>36m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>100m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>16</b>
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **10/01/2023**

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **14/04/2023**

P.O. **M. COSTICH**

**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
13, Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: **17/04/2023**

NUMERO: **23/0401**



[www.motoclubspalien.com](http://www.motoclubspalien.com)

## MOTO-CLUB SPALIEN

Correspondant : Mr Sébastien BOLLINGER 3 bis rue de Longchamp 88000 JEUXEY

Portable : 06.19.32.55.21.

Association agréée par la préfecture des Vosges le 14 mai 1952 sous le n°4675

### EPINAL 25 juin 2023

#### Règlement Particulier (conforme aux règlements en vigueur de F.F.M.)

- DATE / LIEU** : 25 juin 2023 à EPINAL au lieu dit « Fort de la Voivre », route de Rambervillers 88000 JEUXEY.
- CIRCUIT** : Longueur: 1765m. Largeur: 6m mini. Grille inversée: 36m
- PARC PILOTES** : Des sacs poubelles seront distribués le matin au contrôle administratif, les pilotes sont tenus de ramener leurs détritrus, une benne à ordures est à disposition dans le parc coureurs. Le port du casque est obligatoire lors de tout déplacement en moto dans le parc coureur.
- CAPACITE** : Nationale, Homologué par la Préfecture des Vosges en 2020
- ENGAGEMENT** : Sur le site internet : [www.liguemotograndest.fr](http://www.liguemotograndest.fr)  
**Pas de licence à la journée.**
- CORRESPONDANT** : A l'adresse du **secrétaire** du Moto Club Spalien; **Mr Sébastien BOLLINGER**  
**3bis rue de Longchamp 88000 JEUXEY** Tél : 06.19.32.55.21
- DROIT** : Conformément au règlement en vigueur (L.M.G.E.)
- VERIFICATION** : Contrôle Administratif et technique le samedi 24 juin de 15H00 à 19H00 et le dimanche 25 juin à partir de 7h00
- ESSAIS** : Samedi et dimanche. Voir « **IMPRIME HORAIRES** ».  
Les machines devront être équipées de plaques numérotées réglementaires.
- PARC FERME** : Procédure de mise en place dans le parc d'attente : selon l'article 8.1 du règlement
- CLASSEMENT** : Conformément au règlement F.F.M. en vigueur.
- RECLAMATION** : Elle devra être adressée auprès du directeur de course, accompagné de 75 Euros qui lui seront remboursés si le bien-fondé de celle-ci est reconnu.
- ASSURANCE** : Souscrit auprès de la société LESTIENNE
- REMISE DES PRIX** : 18h30 sur le circuit.
- OFFICIELS** : Voir imprimé « **FICHE DE RENSEIGNEMENTS** » joint à ce règlement.
- PILOTES** : Une aire de lavage est mise à disposition. Le lavage des motos en dehors de cette zone est formellement interdite.

**Rappel important** : 1 véhicule par pilote.

**Tapis environnemental obligatoire.**

**Licence panneauteur obligatoire pour rentrer dans la zone panneautage.**

### VISA LIGUE

P.O. M. COSTICH

#### **LIGUE MOTO GRAND EST**

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68